

CONCOURS ET CHALLENGE FLOAT TUBE 2016

REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS EN FLOAT TUBE DU 18 SEPTEMBRE 2016 SUR LE LAC « TOUTES PECHES » DES BARTHES DE BIRON.

Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA la GAULE ORTHEZIENNE.

La compétition se déroule en FLOAT TUBE et en individuel.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche, Vignette Club halieutique obligatoire

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

La compétition sous tous ses aspects sera régie par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

INSCRIPTIONS :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site :

<http://www.peche-nature-lagaule-orthezienne.com/>

Les inscriptions se dérouleront via le numéro suivant :

06-38-81-22-65 ou sebastien.lavie1996@gmail.com

Les inscriptions débuteront à partir du 04 JUILLET 2016 et seront closes le 05 SEPTEMBRE 2016 les bulletins seront à renvoyer à l'adresse postale de l'association :

**AAPPMA LA GAULE ORTHEZIENNE arènes du Pesqué
64300 ORTHEZ**

TARIF DE L'INSCRIPTION :

40 € pour tous participants. (Attention nombre de places limitées à 25, priorité donnée aux pêcheurs inscrits au challenge)

A noter que le petit déjeuner et le repas du midi sont comptés dans le prix de l'inscription.

10€ pour les accompagnateurs voulant s'inscrire aurepas

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :

AAPPMA LA GAULE ORTHEZIENNE

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2016
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De la copie de votre responsabilité civile de votre assurance
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Déclaration sur l'honneur d'être nageur et décliner toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué

Modes de pêche :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float tube.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO-KILL.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales sont interdites.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par la fédération mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

Embarcation et équipements :

- Float-tube sans moteur électrique.
- Les échosondeurs sont autorisés
- Gilet de sauvetage et sifflet OBLIGATOIRE

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur devra rédiger une déclaration sur l'honneur d'être nageur et décliner toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour avertir d'une avarie ou autres.

Le float-tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées.

Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poisson au risque que celui-ci ne reparte pas).

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son « vivier » Par conséquent un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées seront : la perche, le brochet, le sandre, le black-bass et le silure.

SANDRE: Maille de 50 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

PERCHE : Maille de 20 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BROCHET : Maille de 60 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BLACK BASS : Maille de 30 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

SILURE: Maille de 80cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

Les points seront accordés de manière suivante :

BROCHET ,PERCHE,SANDRE,BLACK BASS,SILURE : 10 points par cm

100 points bonus pour le plus grand poisson dans chaque catégorie

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs. Sera également récompensé le plus gros poisson.

DEROULEMENT :

HORAIRES DE PECHE :

1 manche de 6 heures (de 7h30 à 13h30).

PLANNING :

6H15 : Accueil des compétiteurs café et rappel du déroulement du concours

7H15: Départ sur zone

13H30: Fin du concours (tout poisson pris après 13H30 ne sera pas comptabilisé)

14H30 : Déjeuner (repas offert)

Résultat et remise des prix à la fin du repas

INTEMPERIES :

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.